

**ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**  
**AU QUÉBEC ET EN FRANCE :**  
**QUELLES RELATIONS AVEC LES INSTANCES PUBLIQUES ?**

**PRÉSENTATION RÉALISÉE**  
**DANS LE CADRE DES «QUINZIÈMES ENTRETIENS»**  
**DU CENTRE JACQUES CARTIER**  
**TENUS À GRENOBLE (FRANCE)**  
**LE 10 DÉCEMBRE 2002**

**YVES BLOUIN, DIRECTEUR**  
**BUREAU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

*Ministère des Finances,  
de l'Économie  
et de la Recherche*  
**Québec** 

**INTRODUCTION**

L'économie sociale apporte une contribution significative au développement économique et social du Québec. En 2001, avec 4,3 G\$ de chiffre d'affaires (environ 2 % du PIB du Québec), les quelque 6 250 entreprises d'économie sociale généraient environ 65 000 emplois.

Cette contribution de l'économie sociale au développement de la société québécoise a été particulièrement reconnue par le gouvernement du Québec lors du *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996*. Pour la première fois, les groupes communautaires étaient invités à participer à un tel événement. Un groupe de travail sur l'économie sociale a alors été créé. Une vingtaine de projets ont alors été mis en œuvre et le support du gouvernement du Québec a permis la création de plus de 13 000 emplois sur 3 ans.

Depuis le Sommet de 1996, plusieurs autres actions du gouvernement du Québec ont permis de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale, notamment dans les secteurs du tourisme social, de l'environnement (les ressourceries), de l'aide domestique et des centres de la petite enfance (CPE).

De plus, le gouvernement du Québec a appuyé le développement des entreprises d'économie sociale à l'échelle régionale dans le cadre de sa politique de soutien au développement local et régional.

Ainsi, les conseils régionaux de développement (CRD) et leurs comités régionaux d'économie sociale (CRÉS) ont notamment le mandat d'élaborer le "volet économie sociale" de la planification stratégique de leurs régions. Ces derniers ont également pour mandat de favoriser la

concertation entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale pour en assurer la cohérence et optimiser l'effet de leurs interventions.

Le gouvernement du Québec a également confié des responsabilités au palier local. Ainsi, les centres locaux de développement (CLD), qui agissent à titre de guichets multiservices auprès des entreprises, bénéficient de fonds spécifiquement dédiés au développement des entreprises d'économie sociale.

Ainsi donc, depuis le *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996*, le gouvernement du Québec a agi de manière soutenue afin d'appuyer le développement des entreprises d'économie sociale. Chaque palier (local, régional et national) a été interpellé. Les actions du gouvernement ont porté fruit et les entreprises d'économie sociale apportent aujourd'hui une contribution de plus en plus significative au développement de la société québécoise.

## **COMMENT L'ÉCONOMIE SOCIALE (ET SOLIDAIRE) VEUT-ELLE SE FAIRE RECONNAÎTRE ET SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, POUR PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

Le développement de l'économie sociale a généralement été porté par le désir des collectivités de satisfaire des besoins non comblés par l'économie du marché ou par le secteur public.

Défini au sens large, le secteur de ce qui est convenu d'appeler "l'économie sociale et solidaire" regroupe ainsi l'ensemble des entreprises issues de l'entrepreneuriat collectif : coopératives financières et non financières, mutuelles d'assurance, organismes à but non lucratif actifs dans le secteur marchand de même que les organismes communautaires autonomes.

Ainsi, le secteur de l'économie sociale peut donc être considéré comme étant tout ce qui ne relève pas de l'économie publique ni de l'économie privée traditionnelle.

Toutefois, au Québec, au sens commun du terme, les entreprises d'économie sociale regroupent généralement les petites et moyennes coopératives non financières et les organismes à but non lucratif (OBNL) actifs dans le secteur marchand (i.e. produisant des biens et des services vendus sur les marchés).

L'économie sociale est présente dans une multitude de domaines diversifiés. Elle est d'abord présente dans les secteurs dits traditionnels : coopératives agricoles, forestières et de consommation, etc.

Les entreprises d'économie sociale sont également actives dans les secteurs des services à la personne et à la collectivité, par exemple, les entreprises d'insertion, les centres de travail adaptés (CTA), l'aide domestique, les centres de la petite enfance (CPE) et les ressourceries.

Enfin, s'ajoutent des secteurs d'activités en émergence qui correspondent aux besoins et aux demandes des collectivités, notamment : les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), le tourisme social, la culture, le secteur pénal et le transport rural.

Sur le plan économique, les entreprises d'économie sociale créent des emplois durables et génèrent une activité économique structurante, notamment en régions. Se faisant, elles contribuent à la prise en charge par le milieu de leur développement économique, social et culturel.

L'économie sociale contribue également à l'insertion sur le marché du travail de personnes en difficulté ou peu scolarisées. C'est notamment le cas des jeunes décrocheurs, de certains groupes de femmes et de personnes prestataires de la sécurité du revenu. De plus, les entreprises d'économie sociale ont un effet favorable sur la réduction du travail au noir.

De plus, les entreprises d'économie sociale favorisent, par leur mode de fonctionnement démocratique, le développement de la citoyenneté et des valeurs sociales. Elles contribuent

également à l'amélioration de la qualité de vie des personnes et à l'accessibilité des services pour tous.

En somme, l'économie sociale permet d'apporter des réponses originales et bien adaptées à de nombreux besoins des collectivités souvent non couverts par l'économie privée traditionnelle ou le secteur public. Elle est à la fois un outil de développement social, par l'offre de nouveaux services et l'amélioration de la qualité de vie des personnes, et un moyen de développement économique par la création d'emplois durables.

## EN QUOI LES EXPÉRIENCES MENÉES EN FRANCE, AU QUÉBEC ET AILLEURS INTERPELLENT-ELLES L'ACTION PUBLIQUE DANS SON SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS ?

### L'expérience du Québec

Au Québec, l'économie sociale a été particulièrement soutenue par l'État depuis le *Sommet sur l'économie et l'emploi* qui s'est tenu à l'automne 1996. Cette conférence a réuni une cinquantaine d'intervenants provenant du gouvernement, de l'opposition officielle, du milieu des affaires, du milieu syndical, de l'éducation, du mouvement des femmes, des associations étudiantes et des organismes communautaires.

Un groupe de travail sur l'économie sociale, présidé par M<sup>me</sup> Nancy Neamtan,<sup>1</sup> a alors été créé et avait pour mandat :

- de définir et de faire reconnaître le modèle québécois d'économie sociale;
- d'élaborer un plan d'action en faveur de la création d'emplois dans le cadre de l'économie sociale;
- de mobiliser les moyens concrets pour le démarrage de projets créateurs d'emplois;
- de donner une impulsion au développement de l'économie sociale sur des bases solides et durables.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Mme Neamtan est aujourd'hui présidente du Chantier de l'économie sociale.

<sup>2</sup> *Osons la solidarité !* Neamtan, 1996, pp. 2-3

Lors du *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996*, le Groupe de travail sur l'économie sociale a présenté son rapport intitulé *Osons la solidarité!* Celui-ci recommandait au gouvernement du Québec :

- » de reconnaître et de consolider les organismes communautaires existants;
- » d'accroître les mesures de soutien à l'entrepreneuriat collectif;
- » de consolider les organismes de soutien à l'économie sociale;
- » de favoriser le réseautage des entreprises;
- » d'élaborer de nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé;
- » de développer des outils de financement appropriés et un accès aux sources de financement privé;
- » de transformer des programmes d'employabilité et des mesures passives en investissement dans l'économie sociale;
- » de constituer des fonds régionaux et locaux dédiés à l'économie sociale;
- » d'adapter des mesures de formation continue;
- » d'actualiser le statut juridique des associations, des coopératives et des organismes à but non lucratif;
- » de préparer la relève.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> L'économie sociale et le Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, Document de travail, mars 2000.



Une vingtaine de projets ont de plus été mis en œuvre et ont permis de créer plus de 13000 emplois en trois ans.

Des vingt projets présentés dans le cadre du plan d'action, trois se sont développés de façon importante et sont maintenant de grands secteurs de l'économie sociale. Ce sont les centres de la petite enfance, l'aide domestique et les ressourceries.

### *Les centres de la petite enfance*

Le secteur de la petite enfance, issu du plan d'action en économie sociale du *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996*, a été soutenu en particulier par la Politique familiale adoptée par le gouvernement en 1996. Un des objectifs de la politique est d'offrir des services de garde à tous les enfants de quatre ans et moins, et ce à « contribution réduite » (5 \$ par jour<sup>4</sup>).

Les besoins des familles d'obtenir des services de garde de qualité et à moindre coût ont généré une demande très forte pour ces services et ont favorisé le développement rapide des centres de la petite enfance. Depuis 1998, le nombre de personnes responsables des services de garde en milieu familial n'a cessé d'augmenter et est passé près de 4 500 à environ 9 000 personnes.

Aujourd'hui, les centres de la petite enfance représentent 24 000 emplois, répartis dans plus de 900 centres de la petite enfance à travers le Québec. Présentement, 150 000 places à contribution réduite (5 \$ par jour<sup>5</sup>) sont disponibles.

### *L'aide domestique*

L'aide domestique consiste en des travaux de ménage légers, de grand ménage, d'accompagnement pour les courses et de préparation de repas sans diète.

---

<sup>4</sup> soit environ 8 Euros par jour

<sup>5</sup> soit environ 8 Euros par jour

Le secteur de l'aide domestique s'est développé de manière importante depuis la création en 1997 du *Programme d'exonération financière des services d'aide domestique* (PEFSAD). Ce programme vise à subventionner les usagers des services d'aide domestique.

Aujourd'hui, le secteur de l'aide domestique réalise plus de 4,5 millions d'heures de services auprès de la clientèle visée et représente plus de 5 100 emplois. Depuis le *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996*, 103 entreprises ont vu le jour.

### *Les ressourceries*

Les ressourceries ont pour mission de contribuer à la protection de l'environnement. Elles récupèrent les matières résiduelles domestiques, industrielles et commerciales pour ensuite les transformer, les améliorer ou les régénérer afin de les revendre. De plus, certaines ressourceries sont actives dans la réinsertion sociale et la formation, en plus de sensibiliser et d'éduquer la population sur la gestion responsable des déchets.

Les matières résiduelles traitées par les ressourceries sont des plus variées : le textile et les vêtements, la réutilisation des meubles et des électroménagers, les produits tels le bois, les matériaux de construction, etc.

En 1999, le ministère de l'Environnement a mis en oeuvre le Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Ce programme, accessible aux ressourceries, accorde un soutien financier à la création et au maintien d'emplois durables et de qualité au sein d'entreprises d'économie sociale qui réalisent des projets reliés à la gestion des matières résiduelles.

À ce jour, 91 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme. Ces projets ont généré 28 M\$ en investissements et ont permis la création et la consolidation de plus de 900 emplois.

En conclusion, l'économie sociale est issue du désir de collectivité de combler des besoins non satisfaits par le secteur public ou l'économie privée traditionnelle. Cependant, l'expérience du

Québec depuis le *Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996* montre que l'État, par son action, peut contribuer de manière significative à l'émergence de grands secteurs de l'économie sociale. Ce faisant, il contribue à la fois à offrir de nouveaux services et à favoriser les prises en charge par le milieu de son développement.